



## Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière

### Mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE

14 août 2025

#### Réponses aux questions de la MRC de Montcalm

##### 1. *Le projet va-t-il limiter les « parasites électriques » ?*

###### Réponse :

Il n'existe pas de lien établi entre les tensions parasites (tension entre deux points susceptibles d'être touchés par un animal) et la présence des lignes à haute tension. Hydro-Québec, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), traite environ une centaine de signalements par an, mais il est très rare que ces problèmes soient causés par nos installations. Sur 100 signalements, 80 % ne sont pas liés à un phénomène électrique (nutrition, alimentation), 15 % concernent l'installation électrique du client à la ferme et moins de 5 % sont attribuables au réseau d'Hydro-Québec (principalement de distribution). Le réseau de transport est rarement impliqué dans cette problématique.

Hydro-Québec collabore en permanence avec l'Union des producteurs agricoles et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et applique un processus rigoureux pour traiter les cas potentiels de tensions parasites.

##### 2. *Le projet permettra-t-il de stabiliser la tension en tout temps ?*

**Réponse :** Le projet permettra de rétablir le niveau de fiabilité attendu, autant du réseau de transport régional à 120 kV que du réseau de transport principal à 735 kV. Les tensions sur le réseau de transport demeuraient alors dans la plage d'exploitation attendue, et ce, même si certains événements surviennent sur le réseau de transport (par exemple l'indisponibilité d'une ligne en raison d'un événement météorologique telle la foudre).

##### 3. *Quels types de compensations Hydro-Québec envisage-t-il pour la perte des milieux humides et forestiers sur notre territoire ?*

**Réponse :** La perte permanente de milieux humides (8 ha) serait compensée financièrement.

**4. Quels sont les territoires qui seront desservis par le nouveau poste ? La CMM sera-t-elle alimentée en partie par ce poste ?**

**Réponse :** Le nouveau poste Jean-Jacques-Archambault, dans sa fonction de transformation, alimentera une portion des MRC de Montcalm, de Matawinie, de Joliette et d'Autray et dans une moindre mesure le nord de la MRC des Pays d'en Haut.

Les renforcements au réseau principal à 735 kV prévus dans le poste, notamment l'ajout de la compensation série ainsi que l'interception de la deuxième ligne à 735 kV, sont nécessaires afin de rétablir et d'assurer la stabilité du réseau principal et alimenteront quant à eux l'entièreté de la clientèle québécoise.

**5. Quelles sont les mesures envisagées pour augmenter la ressource électrique de la CMM, si ce n'est pas le poste Jean-Jacques Archambault ?**

**Réponse :** Plusieurs projets sont nécessaires pour augmenter la ressource électrique de la CMM et des autres territoires à travers la province. Certains de ces projets sont déjà en cours de réalisation, tandis que d'autres sont encore à l'étude.

**6. Un projet de ligne qui traverserait notre territoire pour relier des lignes de la CMM a été mentionné. Qu'en est-il de ce projet ?**

**Réponse :** Les projets qui ont été mentionnés durant l'Audience du 29 et 30 juillet sont encore en cours de consultation et visent à répondre à des besoins d'approvisionnement en électricité distincts.

- Renforcement [Axe Vallée-du-Saint-Laurent](#), en cours de consultation.
- [Nouveau poste Rawdon et sa ligne d'alimentation](#), en cours de consultation.